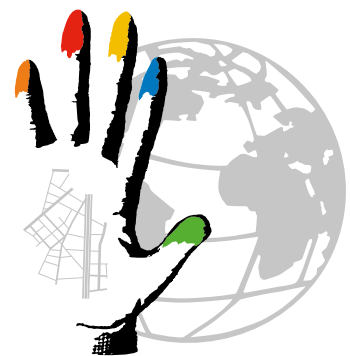


DE LA LECTURE DE LA CHARTE À LA  
**CONSOLIDATION** D'UNE  
**VILLE ÉDUCATRICE**

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE



International Association of  
**Educating Cities**  
Association Internationale des  
**Villes Éducatrices**  
Asociación Internacional de  
**Ciudades Educadoras**



**DE LA LECTURE DE LA CHARTE  
À LA CONSOLIDATION  
D'UNE VILLE ÉDUCATRICE**

**GUIDE MÉTHODOLOGIQUE**

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES VILLES ÉDUCATRICES (AIVE)**

C/Avinyó 15, 4<sup>ème</sup> étage  
E-08002 Barcelone  
www.edcities.org

**DIRECTION :** Comité exécutif de l'AIVE

**AUTEURES :**

Sheila González Motos, professeure de la faculté des Sciences de l'Éducation de l'Université autonome de Barcelone

Marina Canals Ramoneda et M<sup>a</sup> Ángeles Cabeza Santano, Secrétariat de l'AIVE

**TRADUCTION :** Michel Levailant

**RÉVISION :** François Mesure et Marina Canals

© DE L'ÉDITION : AIVE

**CONCEPTION ET MAQUETTE :** www.wayava.net

**DATE DE PUBLICATION :** Juillet 2019

**DÉPÔT LÉGAL :** B.18051-2019



Attribution-utilisation non commerciale-Pas d'œuvre dérivée

Il n'y a pas une seule manière de construire une Ville éducatrice, mais certaines dynamiques apparaissent essentielles à sa mise en œuvre.

**Nous proposons dans ce guide certaines orientations.**



# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>PRÉALABLE</b>	8
À quoi sert ce guide ?	9
Qu'est-ce qu'une Ville éducatrice ?	9
<b>LE PROCESSUS INSTITUTIONNEL</b>	10
On démarre ?	10
Quelle gouvernance de la Ville éducatrice au sein de l'administration municipale ?	10
Comment impulser la coordination entre les différentes directions et services ?	11
D'où partons-nous ? Diagnostic et réflexion initiale	12
La mise en œuvre de la Ville éducatrice	14
L'évaluation de l'impact éducatif des politiques publiques	14
<b>LE TRAVAIL EN RÉSEAU À L'ÉCHELLE LOCALE</b>	16
Avantages et défis du travail en réseau	17
Quand mettre en œuvre ce réseau ?	17
Avec quels partenaires ?	18
Le travail conjoint et la formation	19
L'évaluation des progrès du réseau	19
<b>LA VISIBILITÉ DE LA VILLE ÉDUCATRICE</b>	20
<b>TRAVAIL EN RÉSEAU À L'ÉCHELLE TERRITORIALE ET INTERNATIONALE</b>	22
Pourquoi le travail en réseau avec d'autres municipalités est-il important ?	22
Quels services, ressources et activités l'AIVE propose-t-elle ?	23
Les réseaux territoriaux et leurs potentialités	24
Congrès de l'AIVE	25

ANNEXE 1. <b>RÉFLEXION INITIALE</b>	30
ANNEXE 2. <b>CARTOGRAPHIE INTERNE DE LA VILLE ÉDUCATRICE</b>	32
ANNEXE 3. <b>DIAGNOSTIC CONJOINT INTERNE</b>	34
ANNEXE 4. <b>CHECK LIST D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES MUNICIPAUX</b>	36
ANNEXE 5. <b>DIAGNOSTIC PARTAGÉ</b>	40
ANNEXE 6. <b>PACTE POUR LA VILLE ÉDUCATRICE</b>	42
ANNEXE 7. <b>CHECK LIST D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE</b>	44
ANNEXE 8. <b>GROUPE DE TRAVAIL ET SUIVI</b>	48
ANNEXE 9. <b>QUESTIONS CLÉS POUR LA CONCEPTION ET LA CONSTRUCTION DE LA VILLE ÉDUCATRICE</b>	54

# PRÉALABLE

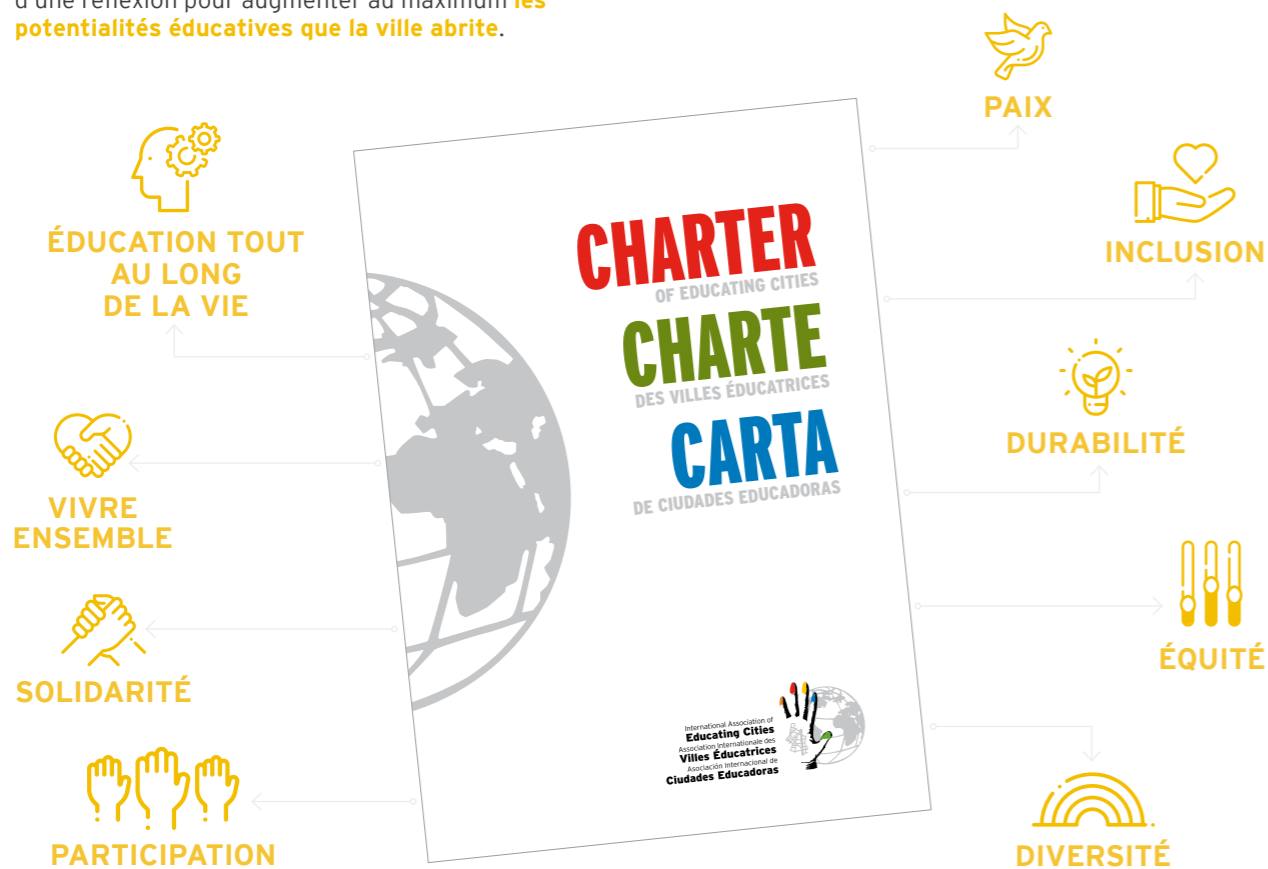
Les gouvernements locaux sont **l'administration la plus proche des citoyens**. Cette proximité se traduit par une meilleure connaissance du territoire, des problématiques et des partenaires potentiels, ce qui fait des gouvernements municipaux des organes clés dans la prise de décisions et le développement de politiques visant à améliorer le bien-être de la population.

**L'éducation tout au long de la vie** contribue à ce bien-être dans la mesure où, en plus de favoriser la croissance personnelle, elle permet de réduire les inégalités ou les différences significatives entre les individus, les collectifs, les quartiers, etc. d'une même ville.

Les gouvernements locaux, au-delà de leurs compétences, prêtent des services et mettent en marche des initiatives et des programmes qui favorisent la formation, la promotion et le développement des habitant(e)s au travers de politiques de proximité ; opportunités que les gouvernements locaux offrent conjointement à une multiplicité d'organisations et d'organismes (éducatifs, culturels, sociaux, économiques, etc.). D'autre part, de nombreuses politiques municipales ont un impact éducatif sur la population ; il est donc nécessaire que les projets locaux fassent l'objet d'une réflexion pour augmenter au maximum **les potentialités éducatives que la ville abrite**.

La Charte des Villes éducatrices constitue la feuille de route des gouvernements locaux qui adhèrent à **l'Association internationale des Villes éducatrices** (AIVE). Elle consiste en un manifeste qui comprend un préambule et vingt principes, et se base sur la Déclaration universelle des Droits de l'Homme ainsi que d'autres conventions et déclarations. Elle a été élaborée au cours du Premier Congrès international des Villes éducatrices qui s'est tenu à Barcelone en 1990 et elle a été actualisée par la suite pour l'adapter aux nouveaux défis à relever et aux nouvelles nécessités.

Cette charte symbolise **l'engagement avec un modèle de ville** dans lequel règnent l'inclusion, l'égalité des chances, la justice sociale, la démocratie participative, le vivre ensemble entre différentes cultures, le dialogue entre générations, la promotion d'un style de vie sain et respectueux de l'environnement, la planification d'une ville accessible et interconnectée, la coopération et la paix, entre autres aspects. Tous ces principes sont en accord avec l'Agenda 2030 des Nations Unies pour un développement durable.



## À QUOI SERT CE GUIDE ?

Le présent guide a été élaboré à partir de l'expérience pratique, des approches, de l'analyse et des apports de différents membres de l'AIVE, en tenant compte de la **diversité culturelle, géographique et de taille des villes** qui la composent.

Il n'y a pas une seule manière de construire une Ville éducatrice : les réalités, les ressources et les compétences diffèrent d'une ville à l'autre, mais certaines dynamiques apparaissent essentielles à sa mise en œuvre. **Nous proposons dans ce guide certaines orientations** pour que les villes s'engagent, renouvellent ou réaffirment leur engagement d'avancer dans la construction d'une Ville éducatrice, pour situer l'éducation comme une priorité dans l'agenda municipal et disposer d'outils les aidant à consolider leurs progrès.

Le guide est structuré en trois blocs thématiques. Dans le premier, nous envisageons une phase initiale de **travail interne** au sein du gouvernement municipal. En deuxième lieu, nous abordons **le travail en réseau** avec la société civile. Enfin, le guide invite les villes à mettre à profit les potentialités du travail en réseau à **l'échelle internationale**.

## QU'EST-CE QU'UNE VILLE ÉDUCATRICE ?

C'est une ville qui mise sur **l'éducation en tant qu'outil de transformation sociale**, en mobilisant et en articulant le nombre maximum possible d'agents éducatifs ayant une incidence dans le territoire. Il est donc question d'une éducation tout au long de la vie qui traverse les différentes sphères de la vie citoyenne.

Être une Ville éducatrice implique de situer **l'éducation comme un axe central du projet de ville**. Cela implique la reconnaissance que les différentes politiques et interventions mises en œuvre depuis les diverses instances et services municipaux (tels que l'urbanisme, l'environnement, la mobilité, la culture, les sports, la santé, etc.) transmettent des connaissances et éduquent à certaines valeurs et attitudes, de manière consciente ou non.

Une Ville éducatrice doit être comprise comme **un projet de ville** comportant une nouvelle gouvernance en réseau, qui se fonde sur le dialogue et la collaboration entre le gouvernement municipal et la société civile, ainsi qu'avec les autres villes du monde.

## PRÉAMBULE DE LA CHARTE DES VILLES ÉDUCATRICES

“

Aujourd'hui plus que jamais, les villes petites ou grandes disposent d'innombrables possibilités éducatrices, mais peuvent être également soumises à des forces et à des inerties contréducatrices. D'une manière ou d'une autre, la ville offre d'importants éléments de formation intégrale : il s'agit d'un système complexe en même temps que d'un agent éducatif permanent, pluriel et polyédrique, capable de contrer les facteurs contréducatifs.

[...] Le droit à une ville éducatrice doit être une garantie importante des principes d'égalité entre toutes les personnes, de justice sociale et d'équilibre territorial.

Cela accentue la responsabilité des gouvernements locaux dans le sens du développement de toutes les potentialités éducatives que la ville renferme, en incorporant à son projet politique les principes de la ville éducatrice.

”

# LE PROCESSUS INSTITUTIONNEL

## ON DÉMARRE ?

Les gouvernements locaux peuvent jouer un rôle déterminant quant à l'avenir des communautés qu'ils administrent mais leur influence sera plus importante encore s'ils parviennent à motiver et engager d'autres acteurs locaux. C'est pour cela qu'il est important de commencer le processus avec une phase de préparation interne qui devra par la suite être renforcée avec la mise en œuvre d'un réseau de partenaires locaux présents sur le territoire.

La construction de la ville en tant qu'espace éducatif requiert **une impulsion politique initiale** disposant du soutien des différentes sensibilités politiques représentées dans le conseil municipal.

C'est pour cela que le processus doit être commencé par un dialogue fertile et ouvert entre le gouvernement municipal et le reste des forces politiques. Il doit y avoir dans ce dialogue, en effet, une claire volonté de réunir des appuis pour que la motion d'adoption des principes de la Charte des Villes éducatrices et d'adhésion à l'AIVE soit approuvée par **un vaste consensus interne de l'organe maximum de prise de décisions** (assemblée municipale plénière, conseil municipal ou autre). Ce consensus politique doit servir de garantie au maintien d'un projet à long terme, qui transcende les possibles changements politiques dans la municipalité.

Il est aussi souhaitable que le Plan stratégique de la Ville (Programme d'Action municipale, ou autres) comprenne déjà dans ses lignes stratégiques des propositions pour devenir une Ville éducatrice ou progresser dans cet engagement.

“ La Ville éducatrice est un pari en construction permanente. ”



## QUELLE GOUVERNANCE DE LA VILLE ÉDUCATRICE AU SEIN DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE ?

Après avoir obtenu le consensus politique, il convient de préparer **une structure minimale de fonctionnement et de coordination** dans le cadre de l'administration locale qui puisse aussi faciliter le travail postérieur avec la société civile.



Il s'agit d'un projet de ville qui dépasse les compétences d'une unique direction, service ou département. Compte tenu de cette ampleur et de cette transversalité, il y a un risque qu'aucun des multiples élu(e)s et des membres des services impliqués ne ressente le projet comme étant le sien. La Ville éducatrice a donc besoin d'**un fort leadership politique** qui offre une couverture à l'ensemble du processus pour pouvoir influencer aussi bien sur la gestion municipale qu'après des agents locaux de la communauté. De ce

point de vue, il est essentiel que le ou la maire de la ville dirige le processus, ce qui permet de renforcer la portée du projet et de donner une cohérence à l'ensemble des actions qui contribuent à construire la Ville éducatrice depuis les différents domaines de la gestion municipale. Dans le cas où le ou la maire ne pourrait pas diriger le projet directement, celui-ci/ celle-ci pourrait déléguer cette tâche à un(e) élu(e), de préférence rattaché(e) au cabinet du ou de la maire.

Le fait que le leadership politique dispose d'un soutien du personnel technique, **doté de compétences et de ressources**, permet de faire avancer et de veiller à l'impulsion de la Ville éducatrice. En effet, il s'agit de garantir la communication avec les différentes directions, la gestion quotidienne du projet, le suivi du projet et des actions, l'information périodique aux élu(e)s, la préparation et la dynamisation du travail avec la société civile, et d'assumer les relations avec l'AIVE, entre autres fonctions.

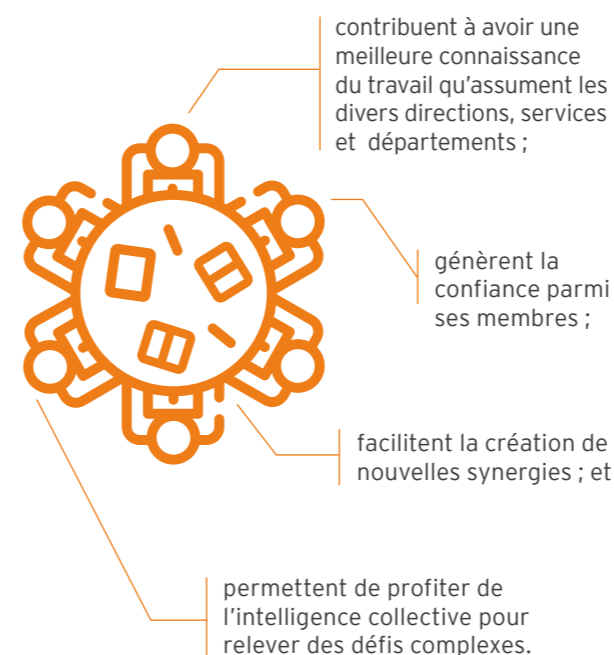
L'existence de cette ou de ces personne(s), cependant, comporte aussi **le risque que les autres directions se désintéressent**, et il sera donc **nécessaire de rappeler les avantages associés au travail transversal** : économie d'efforts, meilleure identification des problèmes et des défis à relever, réflexion partagée autour des réponses politiques, plus grande capacité pour aborder les problèmes dans toute leur complexité, etc.

## COMMENT IMPULSER LA COORDINATION ENTRE LES DIFFÉRENTES DIRECTIONS ET SERVICES ?

S'assurer que l'éducation soit l'épine dorsale de la politique municipale requiert d'abandonner les visions plus sectorielles ou fragmentées et d'impulser un intense travail en réseau entre les différentes directions et services compétents du gouvernement local. Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir **un espace de rencontre dans lequel soient représentés tous les domaines municipaux** afin de travailler de manière conjointe dans une perspective éducative.

Parallèlement, il est conseillé de créer un **Bureau de Coordination de la Ville éducatrice**. Celui-ci doit constituer une instance d'engagement institutionnel partagé, auquel il est souhaitable que participent aussi bien les membres des services municipaux que les responsables politiques, car ce Bureau doit pouvoir analyser les besoins, définir des priorités, avoir une influence sur le choix des méthodologies et des analyses des plans, des programmes et des projets de tous les domaines municipaux, ainsi que favoriser les initiatives conjointes pour renforcer le projet politique de ville.

Les rencontres périodiques du Bureau de Coordination :



Construire la Ville éducatrice requiert aussi **la sensibilisation des élu(e)s et des membres des services** de tous les domaines municipaux afin que la dimension éducative soit incorporée à l'action quotidienne de leurs attributions, principalement de la part des départements traditionnellement plus éloignés des questions éducatives. Compte tenu de la rénovation et de la rotation des responsabilités politiques et techniques fruit des processus électoraux, cette sensibilisation doit être envisagée comme une action continue.

**Le Bureau de Coordination de la Ville éducatrice doit être aussi conçu comme une opportunité d'apprentissage**, dans lequel les représentant(e)s des diverses directions peuvent réfléchir conjointement à l'impact éducatif des politiques et des initiatives municipales et les transposer dans leurs services respectifs, dans le but que celles-ci s'alignent avec les principes de la Charte des Villes éducatrices.

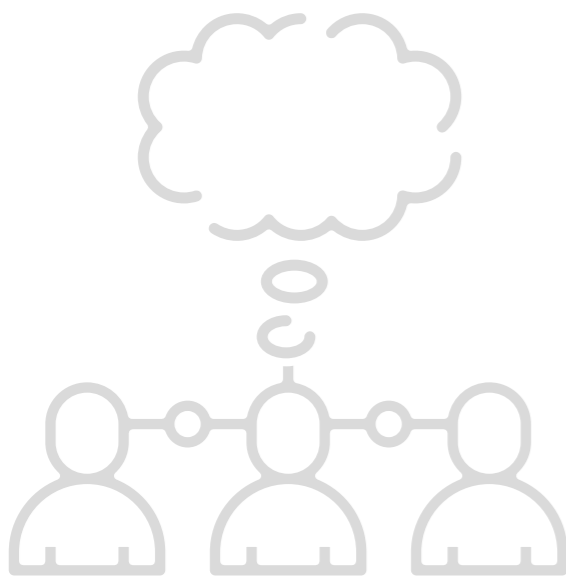
En outre, cette instance de travail doit aussi servir **d'espace de formation conjointe** afin que les responsables techniques et politiques puissent introduire des améliorations dans leurs programmes, à partir du conseil et de l'accompagnement d'expert(e)s dans différents domaines. De la même manière, les villes peuvent aussi utiliser les plans municipaux de formation interne pour faire connaître l'engagement de Ville éducatrice et les implications de sa mise en œuvre dans la gouvernance.

En dépit de l'intérêt de mettre en place un Bureau de Coordination, **il existe des alternatives organisationnelles** pour les municipalités dans lesquelles, que ce soit en raison de leur taille ou du fait de leur organisation interne, il ne sera pas possible ou nécessaire de créer cette instance. À titre d'exemple, l'identification d'une figure de lien entre les différentes directions municipales peut aider à réaliser cette coordination pour avancer dans la construction de la Ville éducatrice. Pour ce faire, il est nécessaire que les différentes directions assignent une personne de liaison qui sera en dialogue permanent avec la personne responsable de la coordination de la Ville éducatrice.

En définitive, il s'agit de ce que toutes les directions aient connaissance de la Charte des Villes éducatrices et de l'engagement contracté par le gouvernement municipal, ainsi que d'impulser et de renforcer la dimension éducative des différentes politiques et initiatives municipales et de développer les opportunités de coordination entre les directions.

## D'OÙ PARTONS-NOUS ? DIAGNOSTIC ET RÉFLEXION INITIALE

Incorporer un regard éducatif dans la planification municipale implique de prévoir l'impact des politiques et des programmes qui sont en œuvre, et d'évaluer le contenu des initiatives à introduire dans chacune des directions de ce point de vue.



La Ville éducatrice ne comporte pas une rupture ni une modification de toutes les politiques locales existantes mais un nouveau regard sur ce qui est en cours. Pour ce faire, la mise en œuvre de la Ville éducatrice requiert **un processus de réflexion initiale** de la part des directions, services ou départements municipaux visant à donner des réponses aux questions ci-dessous :

- ? Quels principes de la Charte des Villes éducatrices travaillons-nous depuis notre direction/service/département ?
- ? Comment les travaillons-nous ? (Liste de programmes et de projets principaux)
- ? De quoi disposons-nous ? (Liste de ressources, espaces et équipements dans la Ville éducatrice)

### ANNEXE 1 RÉFLEXION INITIALE

Cette réflexion initiale doit prévoir le matériel nécessaire pour la confection d'une cartographie interne de la Ville éducatrice, c'est-à-dire une première analyse de l'approche éducative dans la politique de la ville.

En définitive, **il s'agit d'étudier dans quelle mesure les programmes mis en œuvre contribuent à la Ville éducatrice, comment renforcer leur caractère éducatif, et d'identifier dans quelle mesure la coordination entre les directions et l'implication de nouveaux partenaires, ainsi que de nouvelles initiatives conformes aux principes de la Charte des Villes éducatrices peuvent être développées.**

- ? Quels objectifs éducatifs envisagent chacun des programmes et des projets identifiés ?
- ? Quels changements seraient nécessaires pour accentuer ou donner une meilleure visibilité au caractère éducatif du programme ?
- ? Avec qui ces programmes et ces projets sont-ils développés ? (Autres directions municipales, partenaires de la société civile, etc.)
- ? Pourrait-on renforcer l'action transversale et multi-acteurs de ces programmes ?

### ANNEXE 2 CARTOGRAPHIE INTERNE DE LA VILLE ÉDUCATRICE

## EXEMPLES DE PROGRAMMES QUI PEUVENT SURGIR DE CETTE PREMIÈRE RÉFLEXION :

**CULTURE :** programmes de promotion et de démocratisation de la culture, programmes éducatifs de musées et de bibliothèques, écoles de musique et projets musicaux de quartier, programmes de mémoire historique, visites guidées à des services municipaux ou à des lieux patrimoniaux, planification de fêtes et de festivals avec participation des habitants, art urbain, programme adopte un monument, artistes en résidence, etc.

**ÉCONOMIE :** clauses de contrats, programme d'achats de produits de proximité ou d'entreprises socialement responsables, programmes de développement de monnaie sociale, etc.

**ÉDUCATION :** programmes d'enrichissement du curriculum, initiatives de formation de personnes adultes et développement de l'utilisation des TIC,

programmes anti-bullying, programmes de lutte contre l'abandon et l'échec scolaires, écoles des familles, écoles de secondes chances, etc.

**ENVIRONNEMENT :** programmes de recyclage, potagers urbains intergénérationnels, programmes d'économie énergétique et d'eau, programmes de développement d'énergies renouvelables, programmes de réduction de la pollution et d'augmentation des zones vertes, alternatives de mobilité durable, voies récréatives, etc.

**GENRE ET DIVERSITÉ CULTURELLE :** campagnes de sensibilisation et de mobilisation, programmes de lutte contre la violence, programmes de développement du vivre ensemble, programmes d'action positive dans l'offre d'emploi municipal, etc.

**MOBILITÉ :** mise à disposition de bicyclettes publiques, plan de réduction de l'utilisation des véhicules privés et augmentation des transports publics, plan de piétonisation du centre urbain, conception des itinéraires de transport public avec une perspective de genre, etc.

**PARTICIPATION :** instances et lieux de fabrication citoyenne, conseils municipaux de participation, programmes de promotion du bénévolat, formation pour une citoyenneté active, etc.

**SANTÉ :** plan municipal de promotion de la santé, programmes d'éducation sexuelle et reproductive, programmes d'éducation alimentaire, programmes de vieillissement actif, programmes de prévention de la toxicomanie et autres addictions, etc.

**SERVICES SOCIAUX :** tarification sociale, programmes d'inclusion sociale, programmes de soutien socioéducatif et de pré-travail,

programmes de médiation et de justice restauratrice, programmes de participation de familles en situation d'exclusion à des activités périscolaires et de loisirs éducatifs, etc.

**SPORTS :** plan municipal de promotion de l'activité physique, programmes d'éducation aux valeurs au travers du sport, ligues interculturelles, programmes de promotion du sport dans les jardins et parcs publics, programmes de vacances sportives, activités sportives pour le troisième âge, courses solidaires, etc.

**URBANISME :** conception de parcs et de jardins avec la participation des habitant(e)s, nomenclature des rues, planification urbaine dans une perspective de genre, programme d'adéquation d'espaces publics pour les personnes ayant une mobilité réduite, rues scolaires, récupération de terrains vagues, installation d'équipements publics de manière équitable, etc.





# LE TRAVAIL EN RÉSEAU À L'ÉCHELLE LOCALE

Comme indiqué auparavant, la Ville éducatrice n'est pas seulement un projet du gouvernement municipal mais aussi un projet de ville. Afin qu'elle prenne forme, il est nécessaire d'avoir le soutien de toutes les forces politiques ainsi que d'engager d'autres partenaires et des habitant(e)s. Il est donc positif que la Mairie ou la municipalité agisse non seulement comme un acteur moteur et central du projet mais aussi comme un agent capable de s'inscrire dans les démarches de la société civile déjà en fonctionnement. Il s'agit, en définitive, de progresser vers une nouvelle manière de mettre en œuvre la politique publique, vers une nouvelle gouvernance de la ville basée sur les principes d'éducation partagée, de mise en réseau et la coopération entre acteurs.

**Le dialogue entre la société civile et le gouvernement local doit être réciproque** et il peut être entamé par n'importe lequel des parts concernées. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer d'un espace de rencontre et de réflexion entre élu(e)s, membres des services, représentant(e)s de la société civile, académie et habitant(e)s à titre individuel.

Il s'agit d'articuler **des canaux de participation** dans lesquels les représentant(e)s de la société civile peuvent réfléchir collectivement et s'engager, s'ils/elles le souhaitent, dans la construction de la Ville éducatrice, ainsi qu'exprimer leurs préoccupations et leurs propositions. Grâce à cela on contribue, en outre, à créer des liens interpersonnels et à renforcer le sentiment d'appartenance à la ville. Compte tenu du fait que les synergies préexistantes peuvent enrichir le processus, dans les cas où la ville disposerait déjà d'espaces ou de voies de communication de cette nature, il ne sera pas nécessaire de créer de nouveaux canaux spécifiques pour la Ville éducatrice.

## AVANTAGES ET DÉFIS DU TRAVAIL EN RÉSEAU

La Ville éducatrice doit être bâtie, de manière transversale, à partir d'un réseau d'**acteurs, qu'ils le soient à titre individuel ou collectif, travaillant de manière coordonnée dans les différents domaines.**

Le travail en réseau facilite la définition conjointe des objectifs et des actions ainsi que la création d'alliances, en même temps qu'il augmente la coresponsabilité grâce à la mise en œuvre de projets accordés et d'intérêt mutuel. En outre, ce travail conjoint a en lui-même une valeur éducative : **les individus apprennent à s'écouter les uns les autres, à respecter les opinions différentes, à collaborer et à adopter un rôle actif dans la transformation de leur ville.**

La diversité des organismes et des agents avec lesquels il est possible de collaborer entraîne la gestion des objectifs, des intérêts et des calendriers qui ne coïncident pas toujours, et il sera donc nécessaire de savoir écouter, de créer la confiance et de faire face aux tensions qui peuvent surgir au cours du processus. Toutefois, le travail en réseau contribuera à créer un capital social, à renforcer les processus, les méthodologies et les résultats, et à gagner en légitimité.

Cette multiplicité de partenaires comporte, à nouveau, la nécessité d'**accorder des objectifs éducatifs** et que les valeurs transmises dans les diverses initiatives ayant lieu dans la ville augmentent l'égalité des chances et la cohésion sociale des habitant(e)s.

## AVANTAGES

- 🎯 Définition conjointe des objectifs
- 🎯 Création d'alliances
- 🎯 Augmentation de la coresponsabilité
- 🎯 Apprentissage partagé

## DÉFIS À RELEVER

- 🎯 Gestion des objectifs, intérêts et temps non coïncidents.
- 🎯 Garantie d'un bon usage du temps pour réduire l'épuisement et la désaffection parmi les participants et les organismes collaborateurs.

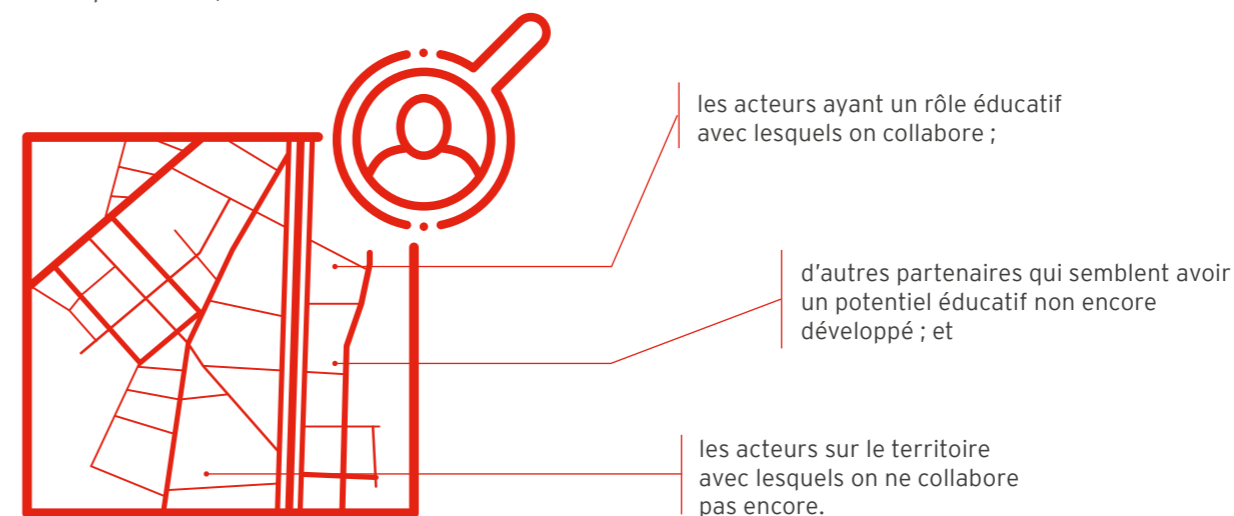
La **coresponsabilité** de l'ensemble des habitant(e)s quant à la construction de ce modèle de ville est essentielle. Il s'agit d'atteindre des accords, de chercher des solutions et que chaque membre du réseau d'acteurs fasse sien le projet et s'engage.

## QUAND METTRE EN ŒUVRE CE RÉSEAU ?

Le travail en réseau avec des partenaires de la société civile doit être mis en marche une fois les bases posées au sein de la municipalité.

Il est possible, cependant, de démarrer l'identification des acteurs locaux parallèlement à la consolidation de l'espace de coordination interne. De ce point de vue, le Bureau de Coordination peut être utilisé comme un canal pour **la cartographie des acteurs de la société civile** avec lesquels on envisage de travailler, les différentes directions municipales entretenant en effet déjà des relations de coopération avec une multiplicité d'organismes et d'organisations.

La phase de cartographie des programmes préalablement commentée (**→ANNEXE 2**) peut offrir des pistes sur les agents qui collaboreront à un moment ou à un autre avec les diverses directions municipales. Ainsi, il convient d'**identifier** :



Cette liste doit permettre de (re)penser de possibles dynamiques et synergies quant à la collaboration.

## AVEC QUELS PARTENAIRES ?

Dans le travail de construction de la Ville éducatrice, il y a un ensemble d'acteurs de la communauté éducative directement liés **au domaine scolaire et/ou académique** : centres éducatifs, associations d'élèves, associations de parents d'élèves, écoles d'adultes, universités, écoles de formation professionnelle et de métiers, etc.

Il est aussi nécessaire de compter sur les acteurs ayant **conscience de leur action éducative** : organismes culturels et musicaux, associations sportives, groupements de temps libre, organisations environnementales, associations et fondations de solidarité et d'action sociale, centres de santé, etc.

La Ville éducatrice doit aussi incorporer à son réseau **un éventail plus vaste de partenaires**, dont le potentiel éducatif est souvent à révéler et à rendre visible à l'échelle locale. La presse, le tissu entrepreneurial ou les associations professionnelles ne sont que quelques exemples d'organismes et d'organisations de la société civile indispensables pour la construction de la Ville éducatrice.

## ORGANISMES QUE L'ON PEUT CONVOQUER

- » Écoles élémentaires
- » Lycées
- » Écoles d'adultes
- » Universités
- » Associations d'élèves
- » Associations de parents d'élèves
- » Organisations culturelles
- » Organisations musicales
- » Associations sportives
- » Groupements de jeunes
- » Groupements de temps libre
- » Associations de femmes
- » Associations de personnes ayant une diversité fonctionnelle
- » Associations d'immigrants
- » ONG environnementales
- » ONG de solidarité et d'action sociale
- » Associations de quartier
- » Syndicats
- » Syndicat patronal
- » Chambre de commerce
- » Presse locale
- » Conseils sociaux de participation
- » Autres



## LE TRAVAIL CONJOINT ET LA FORMATION

Après avoir identifié les partenaires sur lesquels l'administration locale peut compter dans son processus de construction de la Ville éducatrice, un premier pas consiste à les convoquer pour faire connaître la Charte des Villes éducatrices et présenter la proposition de travail en réseau afin de progresser dans ce modèle de ville. Cette convocation peut aussi s'étendre aux habitant(e)s à titre individuel.



Lister de manière conjointe les valeurs de la Ville éducatrice est une manière de faire et de contextualiser à l'échelle locale les différents principes de la Charte, et l'opportunité de réaliser une première

réflexion partagée avec l'administration publique et les organismes sur le rôle de l'éducation dans le territoire.

La multiplicité d'acteurs et leur diversité, tant du point de vue des tâches que des objectifs, rend nécessaire **l'habilitation d'un espace où l'on puisse réfléchir sur les valeurs de la Ville éducatrice**. Il s'agit d'articuler des espaces de rencontre et des mécanismes de consultation, physiques et virtuels, permettant **l'identification des défis à relever ainsi que les besoins de la commune et la définition de priorités d'intervention** (→ANNEXE 5). Dans ce travail, il est conseillé de disposer de la collaboration des universités ou d'expert(e)s, car cela contribuera à systématiser l'analyse de la réalité et à orienter des étapes à court, moyen et long terme.

### ANNEXE 5 DIAGNOSTIC PARTAGÉ

## L'ÉVALUATION DES PROGRÈS DU RÉSEAU

La complexité et la variété des programmes et des partenaires qui configurent la Ville éducatrice conseillent d'établir des principes ou des protocoles d'évaluation des progrès réalisés. Il est nécessaire, par conséquent, de déterminer une répartition des tâches ainsi qu'un calendrier de travail, accompagné d'un système de suivi des accords, et d'identifier des indicateurs *ad hoc*. Ceux-ci permettront de connaître, d'un côté, les progrès réalisés et, d'un autre côté, la consonance entre les objectifs envisagés et les résultats obtenus.

De ce point de vue, la mise en place de groupes de travail mixtes (mairie, acteurs de la société civile, universités, expert(e)s, familles et participant(e)s à titre individuel) permet la mise en œuvre des actions concertées ainsi que la réalisation d'un suivi conjoint des progrès réalisés et des aspects encore à traiter dans chacune des étapes signalées (→ANNEXES 7 ET 8).



### Liste des organismes qui font partie du Pacte



Objectifs communs → Actions

### ANNEXE 6 PACTE POUR LA VILLE ÉDUCATRICE

Le processus de construction de la Ville éducatrice peut se matérialiser dans **le Pacte pour la Ville éducatrice**. Ce dernier peut être un bon instrument pour établir des objectifs communs, générer et réunir des synergies entre les pouvoirs publics et la société civile pour l'obtention de meilleures opportunités éducatives, pour une société plus cohésive, pour une amélioration du vivre ensemble et, en définitive, pour une amélioration de la qualité de vie dans la ville. Ainsi, ce pacte doit combiner la réflexion et les actions concrètes et définir l'assomption d'engagements et de responsabilités (de la part des différents acteurs) au bénéfice d'objectifs communs.

### ANNEXE 7 ÉVALUATION DES PROGRAMMES

### ANNEXE 8 GROUPE DE TRAVAIL ET SUIVI

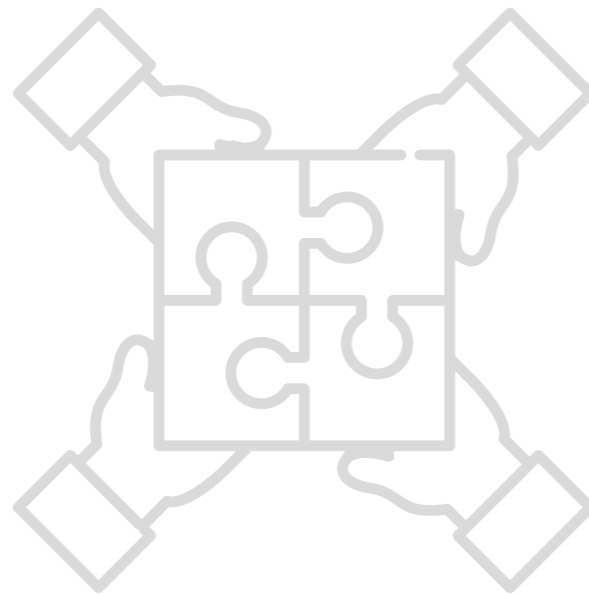


# TRAVAIL EN RÉSEAU À L'ÉCHELLE TERRITORIALE ET INTERNATIONALE

## POURQUOI LE TRAVAIL EN RÉSEAU AVEC D'AUTRES MUNICIPALITÉS EST-IL IMPORTANT ?

Les villes, des unités administratives dépendant d'organes de gouvernement hiérarchiquement supérieurs (régions et États), sont devenues des organes ayant des responsabilités et des compétences de plus en plus importantes. Parallèlement, les gouvernements locaux ont acquis un rôle plus important comme agents du changement social et acteurs du monde global.

Puisque de nombreux domaines d'intervention du monde local répondent à des défis mondiaux, non exclusifs d'un territoire, les expériences préalables vécues dans d'autres contextes et la réflexion conjointe avec d'autres villes constituent une importante opportunité d'apprentissage.



## PRÉAMBULE DE LA CHARTE DES VILLES ÉDUCATRICES

“ La ville éducatrice a sa propre personnalité, intégrée au pays dans lequel elle se trouve. Son identité est, par conséquent, interdépendante de celle du territoire dont elle fait partie. Il s'agit également d'une ville qui agit en rapport avec son environnement proche, d'autres centres urbains de son territoire et des villes d'autres pays. Son objectif permanent sera d'apprendre, d'échanger, de partager et, par conséquent, d'enrichir la vie de ses habitants. ”

## QUELS SERVICES, RESSOURCES ET ACTIVITÉS L'AIVE PROPOSE-T-ELLE ?

L'AIVE accompagne et guide les villes dans leur tâche de placer l'éducation en tant qu'axe central de leur projet de ville et de mettre en œuvre les principes de la Charte des Villes éducatrices. Elle met à leur disposition **une vaste bibliographie** à partir de laquelle elles peuvent réfléchir et concevoir leur propre projet de ville. De ce point de vue, l'AIVE édite des publications monographiques qui mettent l'accent sur la manière dont se concrétise le concept dans différents domaines.

Dans ce sens, **la Banque d'Expériences de libre accès depuis le portail de l'AIVE** est extrêmement importante. Avec plus de 500 bonnes pratiques, elle permet d'illustrer les nombreuses et diverses manières dont les villes peuvent concrétiser les principes de la Charte des Villes éducatrices.

Afin de promouvoir l'incorporation de l'éducation comme axe transversal de l'action politique, l'AIVE offre aux villes associées des opportunités de **formation** présentielle ou en ligne. En outre, l'AIVE organise des **visites d'étude** pour mieux connaître en profondeur des pratiques développées par les villes membres.

Enfin, **le Prix Villes éducatrices** a pour but d'octroyer une certaine reconnaissance et de mettre en valeur à l'échelle internationale le travail réalisé par les villes et en inspirer d'autres dans la construction d'environnements plus éducatifs.

## QUELS SERVICES, RESSOURCES ET ACTIVITÉS L'AIVE PROPOSE-T-ELLE ?



Banque d'expériences



Publications et bulletins



Formation



Visites d'étude



Prix Villes éducatrices



Réseaux territoriaux



Congrès internationaux et territoriaux



Attention personnalisée

## LES RÉSEAUX TERRITORIAUX ET LEURS POTENTIALITÉS

L'article 29 des Statuts de l'AIVE envisage la création de **réseaux territoriaux et thématiques** pour renforcer les liens entre les villes associées.

À ce jour, ont été constitués deux réseaux territoriaux de caractère régional (Amérique latine et Asie-Pacifique), sept réseaux sur une base nationale (Argentine, Brésil, Espagne, France, Italie, Mexique et Portugal) et un groupe de travail pour l'Europe du Nord dans le but d'échanger des expériences, de partager des objectifs et de progresser dans le développement de la Ville éducatrice.

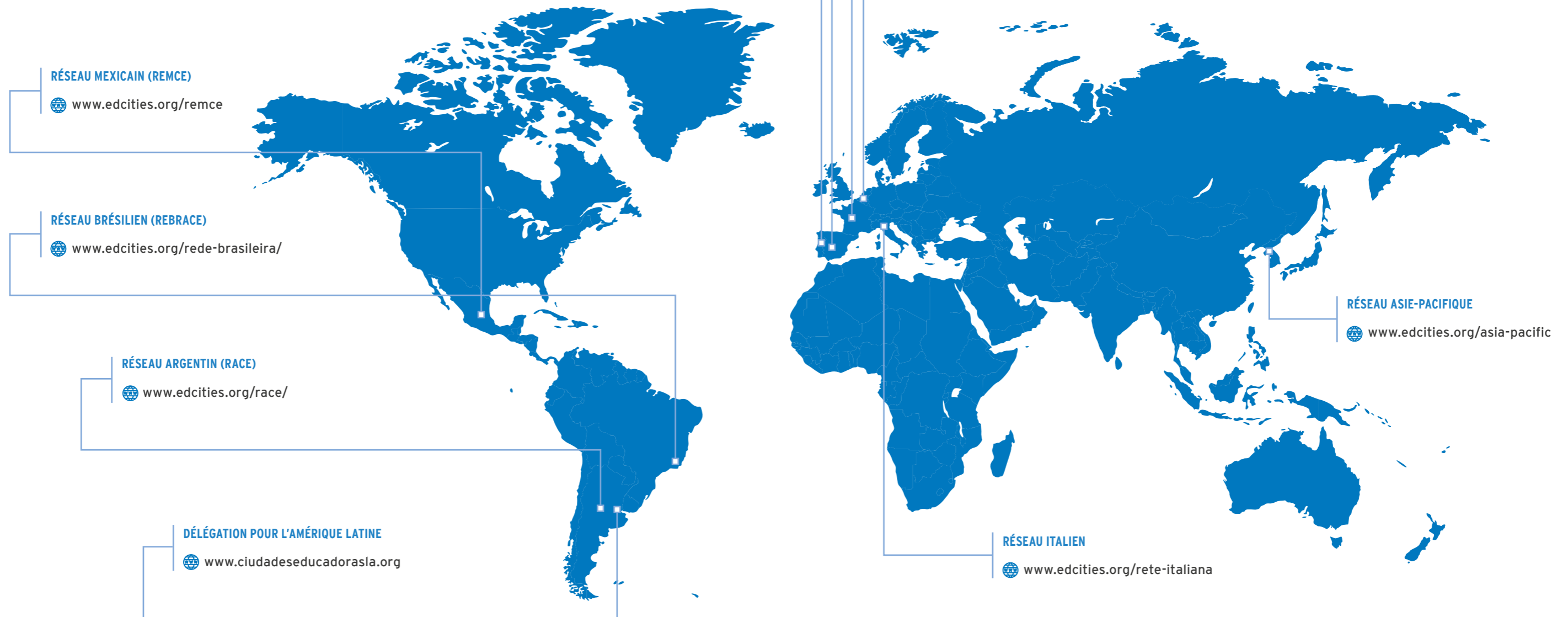
Certains de ces réseaux territoriaux, à leur tour, proposent le travail en réseaux thématiques pour approfondir des questions spécifiques intéressant certaines villes.

Dans tous ces réseaux sont organisées des rencontres ainsi que des échanges, qui débouchent sur des collaborations entre les villes et un dialogue avec des institutions nationales et internationales.

## CONGRÈS DE L'AIVE

L'AIVE organise tous les deux ans un congrès international (avec siège tournant) dans lequel sont présentés les résultats du travail effectué préalablement par les villes et les réseaux.

Ces congrès constituent **une opportunité pour approfondir** un ou plusieurs principes recueillis dans la Charte des Villes éducatrices, ainsi qu'**un espace pour diffuser et échanger de bonnes pratiques**. En définitive, les congrès servent de cadre pour l'apprentissage entre villes ainsi que l'impulsion de nouvelles collaborations. C'est un des espaces de rencontre parmi les plus importants de l'AIVE, auquel toutes les villes de l'Association sont convoquées.



L'Association internationale des Villes éducatrices souhaite que de nombreux gouvernements locaux, sur l'initiative de leurs dirigeants ou animés par la société civile, s'engagent à travailler pour devenir des villes plus éducatrices et que cet instrument leur soit utile.

Compte tenu de la diversité culturelle, géographique, organisationnelle et de taille des villes, l'usage de ce guide doit être adapté à chacune d'entre elles, en fonction de sa trajectoire, de ses caractéristiques et de son contexte.

Il est évident qu'il s'agit d'un processus de grande envergure qui peut être construit à différents rythmes et avec diverses portées, et par conséquent chaque progrès, aussi modeste soit-il, peut supposer une contribution importante pour la construction de la Ville éducatrice.

**Alors, on y va ?**



# ANNEXES

# ANNEXE 1. RÉFLEXION INITIALE

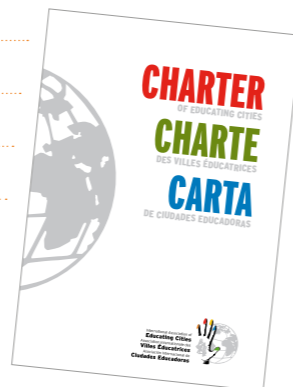
Nous proposons que, de manière conjointe, les équipes de travail de chacune des directions, services et départements municipaux (en fonction de la structure organisationnelle du gouvernement local) réalisent une première réflexion sur leur contribution à la construction de la Ville éducatrice.

L'idée est que, dans un deuxième temps, cette réflexion interne de chaque service, direction ou département soit partagée avec les membres du Bureau de Coordination et/ou avec le/la coordinateur/trice de la Ville éducatrice.

**SERVICE, DIRECTION, DÉPARTEMENT<sup>1</sup>:** .....

**?** Quels principes de la Charte des Villes éducatrices travaillons-nous dans notre service/direction/département ?

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....



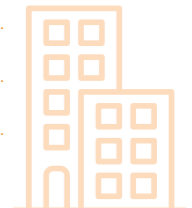
<sup>1</sup> L'espace de réflexion est variable en fonction de la structure organisationnelle du gouvernement local.

**?** Comment les travaillons-nous ?  
(Liste de programmes et de projets principaux)

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

**?** De quoi disposons-nous ?  
(Liste de ressources, espaces et équipements dans la Ville éducatrice)

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....











## ANNEXE 2. CARTOGRAPHIE INTERNE DE LA VILLE ÉDUCATRICE

En partant du principe que l'intervention municipale a un impact éducatif (plus ou moins explicite), nous invitons les différents services, directions ou départements à réfléchir à partir des questions suivantes sur les principaux programmes et projets dont ils sont responsables.



-  Quels objectifs éducatifs envisage chacun des programmes et projets identifiés ?
-  Quels changements seraient nécessaires pour accentuer ou donner une meilleure visibilité au caractère éducatif du programme ?
-  Avec qui ces programmes et ces projets sont-ils développés (autres directions municipales, partenaires de la société civile, etc.) ?
-  Pourrait-on renforcer l'action transversale et multi-acteurs de ces programmes ?

Il convient tout d'abord de réfléchir en équipe autour de ces questions dans chacun des services, directions ou départements et, par la suite, de partager ces réflexions avec le Bureau de Coordination de la Ville éducatrice ou avec le/la coordinateur/trice de Ville éducatrice afin que l'ensemble de la politique municipale les incorpore, et ne les soustrait pas, dans la construction de nouvelles opportunités, individuelles et collectives, d'éducation et d'inclusion sociale.

NOM DU PROGRAMME :		N° :
OBJECTIF ÉDUCATIF DU PROGRAMME :		LE PROGRAMME ENVISAGE-T-IL LA PARTICIPATION D'AUTRES DIRECTIONS, DÉPARTEMENTS OU ADMINISTRATIONS ? LESQUELLES ?
POSSIBLES CHANGEMENTS / AMÉLIORATIONS EN TERMES ÉDUCATIFS :		
LISTE DES ORGANISMES PARTENAIRES		
		
POURRAIT-ON RENFORCER L'ACTION TRANSVERSALE ET MULTI-ACTEURS DE CES PROGRAMMES ? COMMENT ?		

# ANNEXE 3. DIAGNOSTIC CONJOINT INTERNE



Quels sont les principaux défis à relever dans la ville ?

- 1 .....
- 2 .....
- 3 .....



Comment pouvons-nous contribuer à leur apporter une réponse moyennant la sensibilisation à l'éducation citoyenne ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....



Quels programmes municipaux contribuent à relever ces défis ?

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....



Quels programmes municipaux doivent être réajustés pour mieux répondre à ces défis sous un angle éducatif ? Une meilleure coordination entre les services serait-elle nécessaire ?

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....



Serait-il nécessaire ou pertinent de concevoir de nouveaux programmes ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....





## ANNEXE 4.


# CHECK LIST D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES MUNICIPAUX


L'évaluation des programmes et des projets permet d'identifier les forces de la Ville éducatrice en même qu'elle met en évidence l'existence des aspects à améliorer. Cette fiche doit être considérée comme un instrument d'autoévaluation. Les questions sont envisagées pour souligner les dimensions essentielles de la Ville éducatrice, facilitant ainsi la prise de conscience de domaines dans lesquels il est nécessaire de continuer à progresser et à identifier des axes d'amélioration. En outre, le travail interdépartemental à partir de cet outil peut augmenter la valeur formative de cette évaluation, en approfondissant le débat et la réflexion autour des politiques menées.


**NOM DU PROGRAMME / ACTIVITÉ :** .....

 OBJECTIFS	OUI	NON
Le programme poursuit-il un objectif explicitement éducatif ?		
Couvre-t-il un objectif éducatif de manière implicite ?		
Répond-il à certains des principes de la Charte des Villes éducatrices ?		
Promeut-il l'égalité des chances ?		
Promeut-il l'éducation aux valeurs démocratiques ?		
Promeut-il un modèle de ville durable ?		
Promeut-il le vivre ensemble ?		
Promeut-il un style de vie sain ?		
Promeut-il la culture, l'identité ou le sentiment d'appartenance ?		
Promeut-il une citoyenneté active ?		

 EFFETS	OUI	NON
Le programme a-t-il eu l'effet éducatif recherché ?		
Lequel ?		
A-t-il eut des effets éducatifs non prévus ?		
Lesquels ?		
Est-il possible d'augmenter le potentiel éducatif du programme ou de l'activité ?		
Comment ?		
A-t-on détecté un quelconque effet « contréducatif » ?		
Lequel ?		
Comment peut-on y remédier ?		

 <b>COLLABORATION</b>	OUI	NON
S'agit-il d'un projet de collaboration entre différentes directions ou différents départements municipaux ?		
Envisage-t-il des mécanismes pour partager l'information entre différents départements ?		
Promeut-il la coordination entre administrations ?		
Renforce-t-il le travail en réseau avec la communauté éducative et d'autres partenaires de la société civile ?		
A-t-on identifié le manque d'un(e) quelconque direction, département ou service de l'administration locale dans la mise en œuvre du programme ?		
Lequel ?		
A-t-on identifié le manque d'un quelconque agent ou partenaire de la société civile dans la mise en œuvre du programme ?		
Lequel ?		

 <b>PARTICIPATION</b>	OUI	NON
Le programme envisage-t-il la participation citoyenne dans sa conception ?		
Envisage-t-il la participation citoyenne dans sa mise en œuvre ?		
Envisage-t-il la participation citoyenne dans son évaluation ?		

 <b>ÉVALUATION</b>	OUI	NON
Envisage-t-il des mécanismes d'information et de retour à la citoyenneté ?		
A-t-on réalisé un quelconque type d'évaluation sur la satisfaction des usagers ?		
Principales conclusions :		
A-t-on réalisé un quelconque type d'évaluation sur l'impact du programme ?		
Principales conclusions :		





# ANNEXE 7. CHECK LIST D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Connaître les programmes et les activités qui sont menés dans la ville permet d'identifier de potentielles relations de collaboration mais également des domaines pour lesquels une intervention apparaît souhaitable. Nous incluons deux fiches de recueil d'information.



**1** La première fiche doit être interprétée comme un instrument de recueil d'information pour pouvoir élaborer un catalogue d'activités/programmes de la ville ayant une dimension éducative.


**NOM DU PROGRAMME/ACTIVITÉ :** .....

**ORGANISME RESPONSABLE :** .....

**BRÈVE DESCRIPTION DU PROGRAMME ET/OU DE L'ACTIVITÉ :** .....


.....  
.....  
.....


 <b>PROFIL DES PARTICIPANT(E)S</b>
Décrivez brièvement le profil des usagers/ères, en offrant des pourcentages (hommes/femmes, population immigrante, groupes d'âge) dans le cas où vous en disposez.
 <b>PERSONNEL</b>
Le programme/activité dispose-t-il de personnel professionnel recruté ? Si oui, décrivez-le brièvement.
Dispose-t-il de personnel bénévole ? Si oui, décrivez-le brièvement.


 <b>BUDGET DE L'ACTIVITÉ</b>	OUI	NON
Budget approximatif de l'activité :		
Est-ce une activité gratuite ?		
Existe-t-il un système de bourses ou de subventions ?		
L'activité dispose-t-elle d'un budget public ?		
Dispose-t-elle d'un budget privé ?		


**2** La deuxième fiche est envisagée comme une évaluation initiale des expériences en termes éducatifs. Les questions mettent en avant les dimensions essentielles de la Ville éducatrice et facilitent ainsi l'autoévaluation de la part de l'organisme organisateur.


**NOM DU PROGRAMME/ACTIVITÉ :** .....

 <b>OBJECTIFS</b>	OUI	NON
Le programme/activité poursuit-il un objectif explicitement éducatif ?		
Couvre-t-il un objectif éducatif de manière implicite ?		
Répond-il à certains des principes de la Charte des Villes éducatrices ?		
Promeut-il l'égalité des chances ?		
Promeut-il l'éducation aux valeurs démocratiques ?		
Promeut-il un modèle de ville durable ?		
Promeut-il le vivre ensemble dans la ville ?		
Promeut-il un style de vie sain ?		
Promeut-il la culture, l'identité ou le sentiment d'appartenance ?		
Promeut-il une citoyenneté active ?		

 EFFETS	OUI	NON
Le programme/activité a-t-il eu l'effet éducatif recherché ?		
Lequel ?		
A-t-il eu des effets éducatifs non prévus ?		
Lesquels ?		
Est-il possible d'augmenter le potentiel éducatif du programme ou de l'activité ?		
Comment ?		
A-t-on détecté un quelconque effet « contréducatif » ?		
Lequel ?		
Comment pourrait-on y remédier ?		

 COLLABORATION	OUI	NON
Le programme/activité dispose-t-il de la collaboration de l'administration locale ?		
Renforce-t-il le travail en réseau avec la communauté éducative et/ou d'autres partenaires de la société civile ?		
Comment ?		
A-t-on identifié le manque d'un partenaire quelconque dans la mise en œuvre du programme ?		
Lequel ?		

 PARTICIPATION	OUI	NON
Le programme/activité envisage-t-il la participation des habitant(e)s dans sa conception ?		
Envisage-t-il la participation des habitant(e)s dans sa mise en œuvre ?		
Envisage-t-il la participation des habitant(e)s dans son évaluation ?		

 ÉVALUATION	OUI	NON
A-t-on effectué un quelconque type d'évaluation sur la satisfaction des usagers ?		
Principales conclusions :		
A-t-on effectué un quelconque type d'évaluation sur son impact ?		
Principales conclusions :		



# ANNEXE 8. GROUPE DE TRAVAIL ET SUIVI

L'établissement de groupes de travail mixtes (mairie, partenaires de la société civile et de la communauté éducative, universités, expert(e)s, familles et habitant(e)s à titre individuel) doit permettre la mise en marche des actions accordées pour chaque objectif (phase initiale) ainsi que réaliser un suivi conjoint des progrès réalisés et des thèmes en attente dans chacun des objectifs mentionnés (suivi).


## PHASE INITIALE

 Objectif

.....

.....

.....

 Quels acteurs participent ou peuvent être appelés à participer pour l'obtention de cet objectif ?

.....

.....

.....

.....

.....



 Quels programmes/actions de l'administration locale peuvent être identifiés comme instruments dans ce domaine ?

.....

.....

.....

.....

.....

## PHASE INITIALE

 Quels programmes/actions de la société civile peuvent être identifiés comme instruments dans ce domaine ?

.....

.....

.....

.....

.....

 Quelles actions et/ou modifications sont nécessaires pour l'obtention de cet objectif ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....



 Quels sont les principaux obstacles ? Comment peut-on y remédier ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



**PHASE INITIALE**

 Idées et propositions à travailler à court, moyen et long terme

 COURT TERME :

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

 MOYEN TERME :

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

 LONG TERME :

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

**SUIVI**

 Domaine thématique

.....

.....

 Quels programmes/actions a-t-on mené à terme au cours de cette dernière année ?

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

 Quels programmes/actions supposent une nouveauté par rapport à l'année précédente ?

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....



**SUIVI**

 Quels programmes/actions ont subi une quelconque modification ou ont cessé d'être en mis en œuvre ?

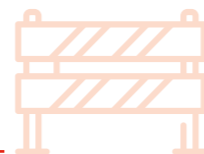
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

 Quels progrès observe-t-on ?

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

 Quels sont les principaux obstacles ? Comment peut-on y remédier ?

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....



**SUIVI**

 Quels défis reste-t-il à relever ?

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....



 Idées et propositions à travailler à court, moyen et long terme

 COURT TERME :

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

 MOYEN TERME :

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

 LONG TERME :

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

## ANNEXE 9.

# QUESTIONS CLÉS POUR LA CONCEPTION ET LA CONSTRUCTION DE LA VILLE ÉDUCATRICE

### 1. VOLONTÉ POLITIQUE (niveau d'engagement avec la construction d'une Ville éducatrice)



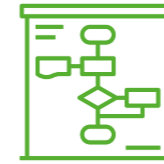
- » Est-ce un projet uniquement de la majorité municipale ou est-il partagé par les différentes forces politiques ?
- » Lignes directrices politiques : les propositions de la Ville éducatrice sont-elles englobées dans le Plan stratégique de ville ou le Programme d'action municipale ou analogue ?
- » Y a-t-il un leadership fort, moyen ou faible du processus de construction d'une Ville éducatrice de la part du/de la maire ?
- » Ressources disponibles : Existe-t-il une dotation économique pour matérialiser les propositions de Ville éducatrice ?

### 2. ORGANISATION INTERNE



- » Existe-t-il du personnel municipal ayant des compétences dans le domaine de la Ville éducatrice (emploi exclusif ou partiel) et la capacité à mobiliser d'autres départements municipaux ?
- » Existe-t-il un organe ou une structure pour impulser la Ville éducatrice ?
  - Si oui, de quel service/direction/département dépend-il/elle ?
  - De quel personnel et quelles infrastructures (bureau, PC, etc.) dispose ?
- » Y a-t-il des référent(e)s dans chaque aire ou département sur les thèmes de la Ville éducatrice ?
- » Existe-t-il un espace de rencontre pour les différents départements/directions municipaux ?
  - Quelles sont les fonctions de cet espace ?
  - Quels départements/directions en font partie ?
  - Quelle est la périodicité des réunions ?
  - Quels aspects sont travaillés dans cet espace ?
  - Y a-t-il une implication élevée, moyenne ou faible des différents responsables politiques ?
  - Y a-t-il une implication élevée, moyenne ou faible du personnel municipal des différents départements/directions ?
  - Quel est le degré d'assistance et de satisfaction ?
  - Existe-t-il un accompagnement externe, par exemple, de la part d'une université ? Si oui, en quoi consiste-t-il ?
- » Dans le cas où il n'y aurait pas d'espace de rencontre, comment se fait le travail avec les différents départements/directions municipaux ?

### 3. PLAN DE TRAVAIL



- » A-t-on effectué un travail de diffusion et de réflexion de la Charte des Villes éducatrices avec les départements/directions municipaux ?
- » A-t-on réfléchi sur l'impact éducatif des différents programmes municipaux ?
- » Promeut-on la participation des habitant(e)s aux initiatives municipales ?
- » A-t-on réalisé une cartographie des bonnes pratiques de Ville éducatrice existantes ?
- » A-t-on conçu un plan de travail ?
  - A-t-on identifié les besoins (à court, moyen et long terme) ?
  - A-t-on défini les stratégies, les interventions, les ressources et les gains attendus ?
  - A-t-on défini les actions prioritaires ?
  - A-t-on effectué une répartition des tâches (Qui fait quoi ?) et établi un calendrier de travail ?
  - A-t-on établi un système de suivi des accords ?
  - A-t-on défini des indicateurs d'analyse ?

### 4. OPPORTUNITÉS DE FORMATION



- » Existe-t-il un plan de formation périodique conforme au plan d'action tracé ?
  - Pour le personnel qui impulse la Ville éducatrice
  - Pour l'équipe directive du gouvernement municipal
  - Pour les fonctionnaires (personnels des services)
- » Quels thèmes a-t-on travaillé ? Et comment ?
- » Cette formation est-elle dispensée par un organisme externe (université, institut de recherche, etc.) ?

### 5. TRAVAIL EN RÉSEAU LOCAL



- » A-t-on réalisé une cartographie des partenaires de la société civile qui pourraient s'impliquer dans la construction de la Ville éducatrice ?
- » A-t-on réalisé un travail de diffusion et de réflexion de la Charte des Villes éducatrices avec différents partenaires de la société civile ?
- » Existe-t-il une quelconque plateforme d'articulation de la Ville éducatrice avec la société civile ?
  - Quels organismes en font partie ?
    - A-t-on incorporé des organismes *a priori* non strictement éducatifs ?
    - A-t-on incorporé des organismes avec lesquels il n'y avait auparavant aucune collaboration en matière éducative ?
  - À quels grands domaines consacrent-ils leurs activités ?
  - Quelle est la périodicité des réunions ?
  - Y a-t-il une implication élevée, moyenne ou faible des organismes et des responsables politiques ?



Lined writing area consisting of 25 horizontal dotted lines for text entry.





[www.edcities.org](http://www.edcities.org)